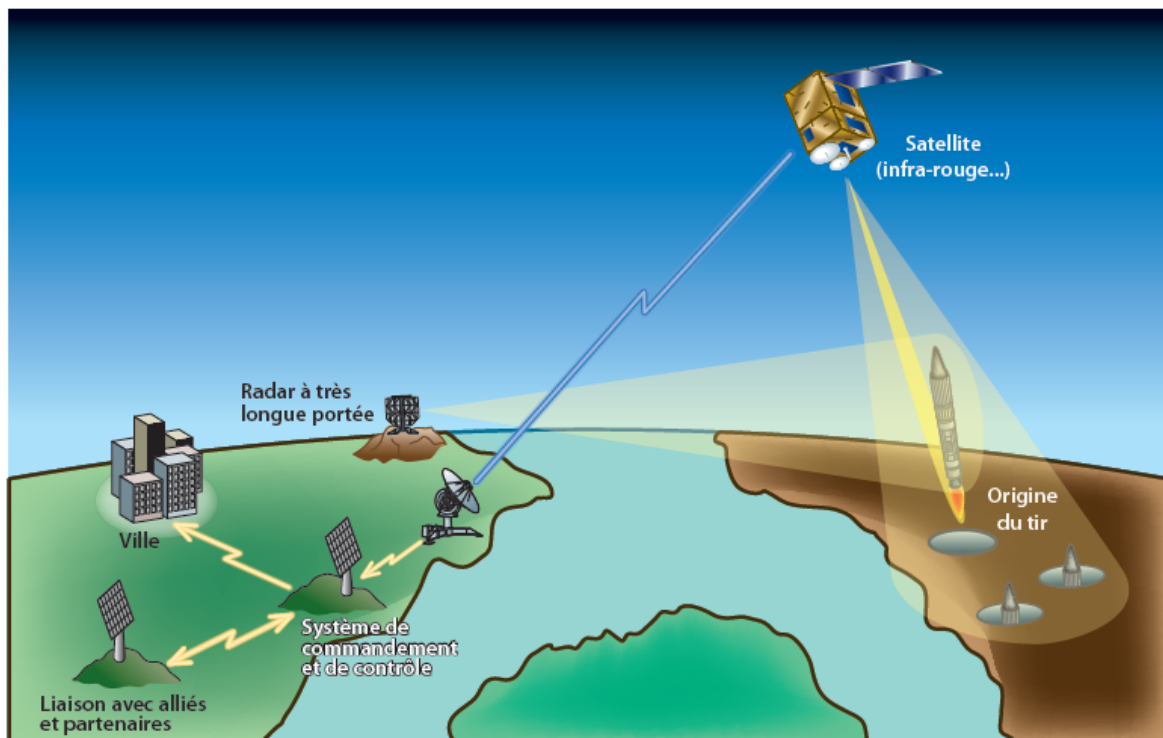


Détecter les menaces balistiques et alerter

La capacité d'alerte avancée vise à détecter et à caractériser le tir d'un missile balistique le plus tôt possible après son départ. Un système de détection et d'alerte avancée répond à **trois objectifs** :

- **Surveiller la prolifération des missiles balistiques** : les essais constituent un bon révélateur de la maturité technologique et industrielle d'Etats se dotant de missiles. La détection et l'alerte avancée apportent une **autonomie d'appréciation** sur l'avancement des programmes. Elles permettent de caractériser techniquement la menace des pays proliférants.
- **Déterminer l'origine des tirs** : à partir d'informations de trajectographie du missile assaillant, la détection et l'alerte avancée contribuent à l'**identification** de l'agresseur. Elles permettent, le cas échéant, la mise en oeuvre de moyens de riposte. Elles renforcent ainsi la crédibilité de la **dissuasion**. Elles permettent également d'envisager la destruction au sol des sites et des missiles adverses par des moyens de frappe dans la profondeur.
- **Favoriser l'alerte des populations** : le vol d'un missile balistique dure classiquement quelques minutes (une quinzaine de minutes pour une portée de 3000 kilomètres). La détection au plus tôt du départ du missile et de sa trajectoire permet d'alerter les populations éventuellement visées et de mettre en oeuvre des mesures de protection.

Détection et alerte avancée



Un tel système est essentiel au renforcement de nos capacités de renseignement. Il ne constitue pas à lui seul une défense contre les missiles balistiques mais est un préalable indispensable à tout système de défense à base de missiles intercepteurs.

La capacité d'alerte avancée repose sur :

- des **capteurs spatiaux** de type infra-rouge, pouvant détecter la chaleur dégagée par le moteur du missile durant sa phase propulsée, juste après le tir. Ces capteurs sont embarqués sur des satellites géostationnaires, qui permettent une veille permanente ;
- des **capteurs terrestres** de type radar à très longue portée (de l'ordre de 3000 kilomètres) pouvant détecter le missile y compris après extinction de son propulseur.

Les moyens spatiaux visent surtout la détection des missiles balistiques de portée longue et intermédiaire (à partir de 3 000 km) dont la phase propulsée est assez longue. Les missiles à courte portée restent difficiles à détecter depuis l'espace.

Moyens spatiaux et terrestres sont donc complémentaires.

Le Livre blanc prévoit que la France développera tout d'abord un démonstrateur radar à très longue portée débouchant sur l'obtention d'une **première capacité opérationnelle en 2015**. Dans le même temps seront poursuivies les études permettant de lancer, si possible en coopération, un programme de détection et d'alerte à partir de l'Espace. L'objectif est de **disposer d'un système de détection et d'alerte spatial opérationnel en 2020**. Le lancement de la réalisation d'un tel programme sera précédé d'ici 2015 par la réalisation et l'exploitation d'un système satellitaire probatoire.